

**Assemblée nationale - XIIIe législature
Session ordinaire de 2009-2010**

Compte rendu intégral - Première séance du mardi 18 mai 2010

Questions orales sans débat

**Projets de reconstruction des centres hospitaliers
de Maubeuge et d'Avesnes-sur-Helpe**

M le président. La parole est à M. Jean-Luc Pérat, pour exposer sa question, n° 1068, relative aux projets de reconstruction des centres hospitaliers de Maubeuge et d'Avesnes-sur-Helpe.

M Jean-Luc Pérat. La loi « Hôpital, patients, santé et territoires » votée en 2009 a initié la création des Agences régionales de santé. L'une des missions essentielles des ARS est de favoriser les rapprochements d'hôpitaux au sein de communautés hospitalières de territoire.

Dans ce domaine, l'arrondissement d'Avesnes est en pointe. En effet, des démarches partenariales entre établissements y sont déjà bien engagées, démarches qui s'appuient pour une large part sur des rapports privilégiés entretenus de longue date par l'Avesnois avec les territoires voisins du Hainaut belge au nord et de la Picardie au sud.

C'est ainsi que, depuis quelques mois déjà, dans le sud de l'Avesnois, les élus concernés et motivés se sont impliqués avec les ARH du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie pour mutualiser les forces au niveau d'une communauté hospitalière de la « Grande Thiérache » associant les hôpitaux de Fourmies dans le Nord, d'Hirson et du Nouvion dans l'Aisne, de Chimay en Belgique, et s'ouvrant à la polyclinique de Wignehies. Cette entité nouvelle couvrira à terme l'essentiel des besoins sanitaires de proximité d'une population d'environ 180 000 habitants.

Dans le même temps, au nord de l'arrondissement, territoire composé pour sa majeure partie de l'agglomération urbaine de Maubeuge-Val-de-Sambre, des partenariats forts entre le centre hospitalier de Sambre-Avesnois de Maubeuge, l'hôpital départemental de Felleries-Liessies et celui de Mons en Belgique dessinent les contours d'une future grande communauté.

Au centre, l'hôpital du Pays d'Avesnes, à Avesnes-sur-Helpe, doit encore rompre sa relative isolation et s'engager avec l'une ou l'autre de ces deux entités en gestation.

Je souhaiterais toutefois interpeller Mme la ministre de la santé et des sports sur l'importance, en vue d'assurer son efficacité et sa réussite, d'accompagner cette réorganisation d'une modernisation ambitieuse des infrastructures.

C'est le cas, en particulier, pour les hôpitaux de Maubeuge et d'Avesnes-sur-Helpe, établissements construits au début des années 1970 et qui nécessitent une importante restructuration immobilière leur permettant de se projeter de manière optimale vers les défis de la médecine du XXIe siècle.

Ces objectifs ont été bien anticipés par les directions des établissements, qui travaillent depuis plusieurs mois déjà avec les services de la ministre dans le but de bâtir une stratégie opérationnelle permettant d'inscrire ces projets dans le prochain plan hôpital.

Je souhaiterais un engagement concret du Gouvernement et une programmation réaliste, afin de rassurer les élus de notre territoire vis-à-vis d'une stratégie hospitalière et une offre de soins, certes mutualisée, mais efficace pour le plus grand bien de nos concitoyens.

M le président. La parole est à M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants.

M Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants. Monsieur le député, l'hôpital de Maubeuge est l'hôpital de référence pour le territoire de proximité d'Avesnes. L'offre de soins comprend également un groupe privé leader en chirurgie et en cancérologie, trois petits établissements publics et un établissement de soins de suite et rééducation de grande taille.

Ce territoire de 250 000 habitants est caractérisé par des indicateurs de santé préoccupants. En outre, il souffre d'un manque relatif d'attractivité pour les praticiens, dont les remplacements en ville ou à l'hôpital ne sont pas toujours faciles à réaliser. Dans ce cadre, le rôle de l'hôpital de Maubeuge est primordial pour améliorer l'égalité d'accès aux soins.

Cet établissement a élaboré et met en œuvre depuis trois ans un projet médical de territoire associant plusieurs établissements publics dans différents domaines d'activité. Ces coopérations devraient aboutir à la création d'une communauté hospitalière de territoire entre deux des établissements concernés : les centres hospitaliers de Felleries et de Jeumont. Ces coopérations permettront de mieux répondre aux besoins de santé de la population de ce territoire.

Cependant, la structure architecturale de l'hôpital de Maubeuge, établissement ancien, nécessite également des adaptations pour mieux répondre à ces nouveaux enjeux. C'est la raison pour laquelle l'établissement a proposé un projet architectural visant à la reconstruction des bâtiments. Celui-ci est évalué à 176,8 millions d'euros.

Ce projet, dont le plan de financement n'est pas arrêté, doit davantage prendre en considération les coopérations engagées avec les centres hospitaliers de Felleries et d'Avesnes, qui sont aussi des partenaires privilégiés de l'hôpital de Maubeuge. Ces deux établissements nécessitant des travaux d'adaptation, les trois hôpitaux doivent s'interroger sur la possibilité de définir un projet architectural territorial, qui puisse être porté par la communauté hospitalière de territoire de l'Avesnois.

C'est dans ce cadre également que les établissements devront proposer un plan de financement équilibré alliant autofinancement et recours à l'emprunt.

M le président. La parole est à M. Jean-Luc Pérat.

M Jean-Luc Pérat. Je suis sensible, monsieur le secrétaire d'État, à cette réponse. Sachez que le territoire se mobilise pour trouver un autofinancement, avec, bien sûr, la contribution de l'État. Sachez également que les portes sont ouvertes à la participation de la ville de Mons, en Belgique ; nous sommes voisins de la Belgique et je crois que cette stratégie devra être élargie au-delà de nos frontières.